

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 42 pages dont 3 annexes (dont une est à rendre avec la copie).

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du centre technique municipal (CTM) au sein de la commune d'INGEVILLE (25 000 habitants).

Dans le cadre des restrictions budgétaires de la commune, la direction générale demande à chaque direction de réduire le budget de fonctionnement de 10 % sur 3 ans. Le directeur des services techniques (DST) vous demande de lui soumettre un plan d'action pluriannuel sur le périmètre du CTM.

L'objectif de réduction de 10 % peut inclure des mobilités inter-services. Le coût moyen (charges comprises) d'un agent du CTM est de 28 000 €/an. Au-delà de la question financière, c'est l'occasion de revoir l'organisation et les processus de travail au sein du CTM.

Question 1 (6 points)

La politique d'achat de fournitures et de services du CTM n'a jamais été élaborée. Le DGS souhaite mettre en œuvre une stratégie ambitieuse sur 3 ans (2023-2025) pour définir les activités à réaliser en régie, celles à externaliser, la réorganisation des équipes pour atteindre les objectifs en termes d'économie de fonctionnement sur l'ensemble du périmètre du CTM.

Un grand nombre d'interventions sont à ce jour réalisées par des entreprises (entretiens et prestations de services) et vous pensez pouvoir internaliser une partie de ces interventions. Par ailleurs, les contrats de maintenance n'ont jamais été revus dans leur globalité.

- a) Vous décrirez votre stratégie globale, pour répondre à l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement. (3 points)
- b) En partant de la stratégie globale que vous avez définie à la question 1a), vous déclinerez les objectifs budgétaires dans le tableau de l'annexe 2. (3 points)

Question 2 (6 points)

Le DST vous demande d'identifier une marge de progression importante dans la productivité de vos équipes, en mettant en œuvre une planification des interventions.

- a) Vous expliciterez votre méthode, les freins et les atouts, ainsi que les indicateurs d'évaluation. (4 points)
- b) Le DST vous demande d'étudier la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des interventions. Quelles sont les principales étapes et les écueils à éviter ? (2 points)

Question 3 (4 points)

Les élus souhaitent inscrire la collectivité dans le modèle de l'économie circulaire.

- a) Vous préciserez quelles activités du CTM peuvent être concernées par l'économie circulaire ? (2 points)
- b) Vous proposerez une nouvelle gestion des déchets issus de l'entretien des bâtiments. (2 points)

Question 4 (4 points)

Il a été constaté que les absences consécutives à des accidents de travail représentent actuellement 5 équivalents temps plein (ETP). Vous êtes désigné comme pilote d'un groupe de travail avec le service des ressources humaines sur la réduction de l'absentéisme.

- a) Vous procéderez à l'analyse de l'accident décrit dans l'annexe 3 par la méthode de l'arbre des causes. (2 points)
- b) Vous expliciterez la démarche à mettre en œuvre afin de tendre vers l'objectif de zéro jour d'arrêt pour accident de travail au CTM. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « Absentéisme dans les collectivités territoriales : des leviers pour agir » - secteur-public.sia-partners.com - 25 septembre 2015 - 4 pages
- Document 2 :** « Statistiques de sinistralité 2017 tous Comités Techniques Nationaux (CTN) et par CTN » (extraits) - risquesprofessionnels.ameli.fr - avril 2019 - 2 pages
- Document 3 :** Fiche métier n° E3B/08 « Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments » - cnfpt.fr - 2020 - 3 pages
- Document 4 :** « Les missions et les métiers de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics : Des repères pour optimiser ses contrats » - Cerema.fr - décembre 2015 - 7 pages
- Document 5 :** « Maintenance multitechnique des bâtiments » (extraits) - ugap.fr - consulté le 21 janvier 2022 - 1 page
- Document 6 :** « Maîtriser les coûts d'exploitation de nos bâtiments par une gestion et une occupation éco-responsables : retour d'expérience "Intracting" » (extraits) - cotita.fr - 28 juin 2018 - 5 pages
- Document 7 :** « La feuille de route économie circulaire (FREC) » (extraits) - ecologique-solidaire.gouv.fr - avril 2018 - 1 page
- Document 8 :** « Prévenir le mal de dos dans le secteur du bâtiment » (extraits) - carsat-ra.fr - octobre 2018 - 2 pages

Document 9 : « Mettre en œuvre une démarche de prévention » - *inrs.fr* - consulté le 21 janvier 2022 - 5 pages

Document 10 : « GMAO : un outil puissant pour optimiser la maintenance » - *Technicites.fr* - 4 mai 2016 - 4 pages

Liste des annexes :

Annexe 1 : « Organigramme du CTM » - *INGEVILLE* - 2022 - 1 page

Annexe 2 : « Budget de fonctionnement du CTM » - *INGEVILLE* - 2022 - 1 page - 2 exemplaires dont 1 à rendre avec la copie

Annexe 3 : « Compte-rendu de l'accident de travail de Monsieur X » - *INGEVILLE* - Mars 2022 - 1 page

Attention, l'annexe 2 utilisée pour répondre à la question 1 b) est fournie en deux exemplaires dont un à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y porter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation ...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.